

SAS AB 2 FV

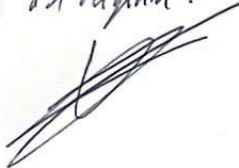
Numéro SIRET : 84410587400011
Code APE : 6420Z

16 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94300 VINCENNES

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 30/04/2023

Certifié conforme à l'original.



O.D.P. Associés

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre
10, Cours Louis Lumière 94300 VINCENNES
Tél: 01.43.74.89.89 - Fax: 01.43.74.44.55

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/04/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			960		1 031		-71	-6,88
Impôts, taxes et versements assimilés					25		-25	-100,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			960		1 056		-96	-9,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-960		-1 056		96	9,09
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			300 000		900 000		-600 000	-66,66
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			4 058				4 058	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			304 058		900 000		-595 942	-66,21
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			304 058		900 000		-595 942	-66,21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			303 098		898 944		-595 846	-66,27
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/04/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/04/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 715	6 893	-4 178	-60,60
Total des Produits (I+III+V+VII)	304 058	900 000	-595 942	-66,21
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 675	7 949	-4 274	-53,76
RÉSULTAT NET	300 383	892 051	-591 668	-66,32
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS AB 2 FV

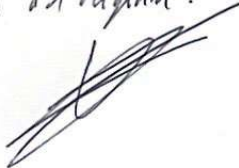
Numéro SIRET : 84410587400011
Code APE : 6420Z

16 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94300 VINCENNES

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 30/04/2023

Certifié conforme à l'original.



O.D.P. Associés

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre
10, Cours Louis Lumière 94300 VINCENNES
Tél: 01.43.74.89.89 - Fax: 01.43.74.44.55

Bilan et Compte de Résultat

ACTIF	Exercice clos le 30/04/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/04/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 400 498		1 400 498	49,39	1 400 498	53,10
Créances rattachées à des participations	1 110 227		1 110 227	39,15		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 510 725		2 510 725	88,54	1 400 498	53,10
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres					700 227	25,55
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	324 899		324 899	11,46	536 653	20,35
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	324 899		324 899	11,46	1 236 880	45,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 835 624		2 835 624	100,00	2 637 378	100,00

PASSIF		Exercice clos le 30/04/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2022 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 1 400 000)		1 400 000	49,37	1 400 000	53,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		140 000	4,94	140 000	5,31
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		985 000	34,74	195 000	7,39
Report à nouveau		7 116	0,25	5 066	0,19
Résultat de l'exercice		300 383	10,59	892 051	33,82
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		2 832 499	99,89	2 632 116	99,80
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés		364	0,01	364	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		46	0,00	46	0,00
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 715	0,10	4 852	0,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)		3 125	0,11	5 262	0,20
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)		2 835 624	100,00	2 637 378	100,00

AB 2 FV

Société par actions simplifiée
au capital de 1.400.000 euros
Siège social : 16 Avenue du Général de Gaulle
94300 VINCENNES
844 105 874 RCS CRETEIL

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2023****Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023****DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 300.382,65 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	300.382,65 euros
- Report à nouveau antérieur <u>créditeur</u>	7.116,20 euros
- Solde distribuable	307.498,85 euros
- Distribution de dividendes	100.000,00 euros
- Solde	207.498,85 euros
- Affectation au compte « Autres réserves »	200.000,00 euros
Nouveau solde au compte « Report à nouveau » <u>créditeur</u>	7.498,85 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40% s'élève à 100.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

Conformément à l'article 117 quater modifié par l'article 28 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017, les revenus distribués sont assujettis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% sauf option globale, expresse et irrévocable, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel cas ils sont imputables sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et en cas d'excédent, restituable.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

1/2

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du troisième exercice social, il a été distribué les sommes suivantes :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividendes éligibles à l'abattement 40%	Sans abattement
30/04/2022	100.000,00 €	100.000,00 €	-
30/04/2021	50.000,00 €	50.000,00 €	-
30/04/2020	100.000,00 €	100.000,00 €	-

Vote de l'assemblée générale annuelle du 31 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La présidente



BERTRAND CROCHETON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AB 2 FV

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.400.000 €.

Siège social : 16, avenue du Général de Gaulle 94300 VINCENNES

R.C.S. : CRETEIL 844 105 874

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 avril 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de la société AB 2 FV.

Opinion.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AB 2 FV relatif à l'exercice clos le 30 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant à l'actif du bilan s'établit à 1.400.498 euros, sont évalués selon les modalités présentées dans la note de l'annexe aux états financiers relative à l'évaluation des titres immobilisés. Dans ce cadre, j'ai procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Vérification du rapport de gestion de la Présidente et des autres documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

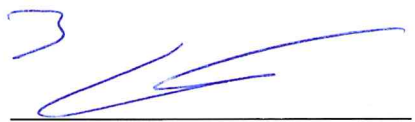


- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Mandé,

Le 13 octobre 2023.

Le commissaire aux comptes



BERTRAND CROCHETON

SAS AB 2 FV

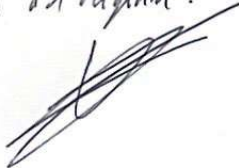
Numéro SIRET : 84410587400011
Code APE : 6420Z

16 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94300 VINCENNES

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 30/04/2023

Certifié conforme à l'original.



O.D.P. Associés

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre
10, Cours Louis Lumière 94300 VINCENNES
Tél: 01.43.74.89.89 - Fax: 01.43.74.44.55

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023 dont le total est de 2 835 623,78 Euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 300 382,65 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Variation Capitaux propres

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 400 498		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 400 498		
TOTAL GENERAL	1 400 498		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 400 498	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 400 498	
TOTAL GENERAL			1 400 498	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 110 227		1 110 227
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 110 227		1 110 227
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46	46		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	2 715	2 715		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	364	364		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 125	3 125		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	364			

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1400,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1400,00

Variation Capitaux propres

	Solde au 30/04/2022	+	-	Résultat 30/04/2023	Solde au 30/04/2023
Capital social	1 400 000				1 400 00
Réserve légale	140 000				140 000
Autres réserves	195 000	790 000			985 000
Report à nouveau	5 065	2 051			7 116
Résultat N-1	892 051		892 051		
Résultat N				300 383	300 383
TOTAL	2 632 116	792 051	892 051	300 383	2 832 499

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	960
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	960

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
VEROPTIC	60 000	1 098 484	100,00	1 400 000	1 400 000	1 110 227		2 120 644	324 824	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										